



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

| CABINET DU MAIRE PRÉSIDENT | DIRECTION PRESSE |

21 janvier 2020

Destination Culture

UNE CONVENTION MULTIPARTITE POUR FAVORISER LES LIENS ENTRE CULTURE ET JUSTICE

Ce mardi 21 janvier, la Ville et la Métropole de Montpellier, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ), le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Hérault (SPIP), mettent en commun leurs ambitions et leurs moyens en vue de favoriser l'accès à la culture, des publics sous main de justice. Ce partenariat s'inscrit dans la politique globale de la Métropole et de la Ville de Montpellier, garante de l'égalité des droits culturels fondamentaux pour tous, et guidée par la volonté d'agir pour un « mieux vivre ensemble ».

DES ACTIONS CULTURELLES AU BENEFICE DE L'INSERTION SOCIALE

Plusieurs axes d'interventions prioritaires ont été définis dans le cadre de ce partenariat, qui viennent compléter des actions existantes menées conjointement par chacune des parties prenantes et qui s'appuient sur les bénéfices avérés d'un accès à la culture :

- Les actions culturelles et artistiques en direction des mineurs sous protection judiciaire ont une valeur éducative réelle, capables de faire renaître un intérêt chez les jeunes en rupture avec la société ;
- Les actions culturelles et artistiques favorisent l'insertion sociale, elles concourent à la revalorisation de l'estime de soi et à la prévention de la délinquance, voire à l'élaboration de projets de vie ;
- Démocratiser la culture auprès des publics spécifiques contribue à développer leur capacité d'agir.

Les axes d'intervention retenus :

- Favoriser l'accès aux équipements culturels de la Métropole et de la Ville de Montpellier, ainsi qu'aux actions de médiation proposées dans ce cadre ;
- Poursuivre et consolider le partenariat établi avec la Métropole depuis 2018 sur la manifestation nationale des « Rencontres scène jeunesse », organisée par la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le Ministère de la Culture, à Viols-en-Laval ;
- Aider à la mise en place de mesures de réparation au sein d'équipements ou événements culturels de la Métropole et de la Ville de Montpellier, s'inscrivant ainsi dans le cadre fixé par la convention de partenariat entre Montpellier Méditerranée

Métropole et la DTPJJ signée en juin 2018, ayant pour objet l'accueil de mineurs et jeunes majeurs en mesures de travail d'intérêt général (TIG) et mesures de réparation pénale.

- Accueillir et accompagner des personnels de la PJJ et du SPIP qui conduisent des actions de sensibilisation et de médiation aux activités artistiques et culturelles portées ou soutenues par la Métropole et la Ville de Montpellier.

UN PARTENARIAT QUI VIENT RENFORCER LES DISPOSITIFS EXISTANTS

Depuis 2018, un lien plus fort s'est notamment tissé entre la Direction de la Culture de la Métropole et de la Ville de Montpellier, et la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ), à travers un partenariat lors des Rencontres Scène Jeunesse mais aussi à travers d'actions et de projets développés à l'année avec des équipements et acteurs culturels.

Par ailleurs, l'existence sur le territoire d'une maison d'arrêt à Villeneuve-lès-Maguelone a amené différents acteurs culturels à développer un certain nombre de projets, soit en organisant l'offre au sein même de l'établissement pénitentiaire, soit en permettant à ces personnes d'accéder à l'offre culturelle *in situ*.

C'est ainsi que le musée Fabre s'est notamment inscrit dans le dispositif *Culture et Justice*, mis en place par le Ministère de la Justice, les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et la DRAC, et accueille une dizaine de détenus pour des séances de découverte des collections. De plus, le musée Fabre accueille depuis 2012 des jeunes suivis par la PJJ pour des ateliers de pratique artistique dont le travail est valorisé lors du festival national des « Rencontres Scène Jeunesse ».

Toujours dans le cadre de ce dispositif *Culture et Justice*, le Centre Chorégraphique National (CCN) organise des stages de découverte de la danse contemporaine pour un public mixte incluant des personnes sous main de justice et le Centre Dramatique National (CDN) mène depuis plusieurs années des actions qui lui permettent d'intervenir au sein du centre pénitentiaire, à travers des ateliers.

Enfin, dans le cadre d'une convention multipartite pour le développement du livre et de la lecture auprès des personnes placées sous main de justice, **le réseau des médiathèques permet l'intervention d'un agent une demi-journée par semaine dans le centre pénitentiaire pour y développer la lecture au travers de conseils techniques, de soutien à la gestion de la bibliothèque et d'organisation d'actions culturelles.**

2018: LA METROPOLE DEVIENT PARTENAIRE DES «RENCONTRES SCENE JEUNESSE», LE FESTIVAL ARTISTIQUE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE, SOUTENU PAR LE MINISTERE DE LA CULTURE

Les Rencontres Scène Jeunesse sont nées en 2000 à l'initiative de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Au mois de juin, pendant 3 jours, sur le Domaine de Roussières, à Viols-en-Laval, une centaine d'adolescents sous protection judiciaire, accompagnés de leurs éducateurs et d'artistes professionnels présentent des spectacles et des œuvres travaillés toute l'année. Ils participent, par ailleurs, à des ateliers de pratique artistique.

Cette manifestation est l'occasion pour le musée Fabre, depuis 2012, de valoriser le travail plastique de jeunes suivis par la PJJ qui sont accueillis par l'équipe du musée, chaque année, une semaine au mois d'avril. Les séances alternent entre la découverte des œuvres du musée et des ateliers de pratique artistique.

Nouveautés lors de l'édition 2019: le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) a proposé pendant la manifestation un atelier de « soundpainting » et la médiathèque William Shakespeare une découverte de la pratique de la bande dessinée à travers l'outil numérique.



@PresseMTP
#DestinationCulture

Contact presse – Ophélie FLOHIC
04 67 13 60 20 / 06 75 92 55 25
o.flohic@montpellier3m.fr

newsroom.montpellier3m.fr